SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

du 22 septembre 2026

Le Comité Syndical s'est réuni le mardi 22 septembre 2026 à 14h30 au siège du Syndicat.

Date de la convocation : 15 septembre 2026
Date d'affichage : 15 septembre 2026

Délégués présents :

Madame LEYGNAC et Monsieur MIRAT (CHAMEYRAT)
Messieurs MOUZAT et VERGNE (CHANTEIX)
Madame VACHER et Monsieur MARTINIE (CORNIL)
Monsieur AFONSO (FAVARS)
Messieurs BENOUW et RONIN (LE CHASTANG)
Monsieur MANIERE (MALEMORT)
Monsieur CHASTANET (ST CLEMENT)
Mesdames DANGLOT et BARRET (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs MENOIRE et VALADE (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur DUPAS (ST MEXANT)
Mesdames BUISSON et MALEPEYRE (STE FEREOLE)

Délégués absents et excusés :

Monsieur CLAVEL (FAVARS)
Monsieur DARTHOU (MALEMORT)
Monsieur CHANAT (SAINT CLEMENT)
Monsieur ANTIGNAC (SAINT MEXANT)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur JAUVION,
agents du Syndicat

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 18 – Quorum : 12
Secrétaire de séance : Madame BARRET

Ordre du jour

- Approbations des procès-verbaux des séances du 6 et 28 mai 2026

- Modification de l'article 6 des statuts du syndicat portant sur la composition du bureau

(Délibération à adopter)

- Admissions en créances éteintes et non-valeurs

(Délibérations à adopter)

- Reconduction de l'adoption de la charte de recouvrement avec le service de gestion comptable de Tulle suite aux élections et changement de Président

(Délibération à adopter)

- Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS)

(Délibération à adopter)

- Un point sur le recrutement d'un agent d'exploitation

- Un point sur les dossiers en cours

- Questions diverses

I. Approbation des procès-verbaux des séances du 06 et 28 mai 2026

Monsieur le Président rappelle que les documents ont été envoyés à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction des procès-verbaux des réunions des 06 et 28 mai 2026. En l'absence d'observation, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

II. Délibération n°2026-09-030 : Modification de l'article 6 des statuts du Syndicat

Monsieur le Président informe que l'article 6 des statuts doit être modifié en raison de l'élection de Madame BUISSON comme 5ème Vice-Présidente. Il propose qu'il soit modifié : « Le Comité Syndical élit son nouveau bureau composé : d'un Président, plusieurs Vice-Présidents dont le nombre est déterminé par délibération de l'organe délibérant, plusieurs membres dont le nombre est déterminé par délibération de l'organe délibérant »

Chaque conseil communautaire des communes membres devra se prononcer par délibération sur l'approbation de ce changement dans l'article 6.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat.

III. Délibération n°2026-09-031 : Admission en créances éteintes

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les dossiers de débiteurs de produits non soldés d'un montant de 2 800,28 € établis et visés du Service de Gestion Comptable de Tulle attestant de leur insolvabilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes ces produits non soldés.

IV. Délibération n°2026-09-032 : Admission en non-valeur

Monsieur le Président présente au Comité Syndical les dossiers de débiteurs de produits non soldés d'un montant de 3 921,50 € établis et visés du Service de Gestion Comptable de Tulle attestant de leur insolvabilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeurs ces produits non soldés.

V. Délibération n°2026-09-033 : Adoption de la charte de partenariat sur la politique de recouvrement entre le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont et le Service de Gestion Comptable de Tulle actualisée suite aux élections.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que suite au renouvellement du Conseil Syndical, la charte de partenariat doit être à nouveau adoptée. Il présente cette charte définissant la politique de recouvrement des recettes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de charte et autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

VI. Délibération n°2026-09-034 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2025 du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD pour la présentation de la partie administrative / financière et à Monsieur JAUVION pour la présentation technique du RPQS. Madame GERAUD rappelle que celui-ci est réalisé entièrement en interne.

Ce rapport sera transmis aux communes adhérentes afin qu'il soit présenté à leur Conseil Municipal. Ce rapport est public et sera mis à disposition de leurs habitants.

Des questions sur la réalisation de travaux (notamment le renouvellement des canalisations pour fuites ou CVM), sur le renouvellement des compteurs d'eau en télérelève … ont permis des échanges entre élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Les agents ayant collaboré pour la réalisation de ce RPQS sont remerciés par les membres du Comité Syndical.

VII. Un point sur le recrutement d'un agent d'exploitation

Monsieur le Président indique que des entretiens se sont déroulés au siège du Syndicat, le recrutement est en cours.

VIII. Un point sur les dossiers (au 22 septembre 2022)

Etudes en cours

- ✓ Détermination du Débit Minimum Biologique (DMB)
  - Dossier en cours de finalisation, les demandes de versement de subventions sont en cours.
    - Agence Adour Garonne : 9 249 €
    - Conseil Départemental : 1 849 €
  - Les dépenses soldées :
    - CPIE : 2 968 € HT
    - ECCEL ENVIRONNEMENT 15 530 € HT

- ✓ Etude diagnostique des installations et de production d'eau potable – Etablissement de schémas directeur – Elaboration d'un PGSSE

  Bureau d'étude mandataire : SOCAMA INGENIERIE (Tulle)
  Bureau d'études co-traitant : Sol-Hydro-Environnement (Périgueux)
  Montant du marché : 199 990 € HT soit 239 988 € TTC
  Délai d'exécution du marché : 36 mois (mai 2026 – mai 2029)
  Conduite des opérations CPIE de la Corrèze : 7 295 € HT soit 8 754 € TTC
  - Subventions attendues
    - Agence Adour Garonne : 165 736 €
    - Conseil Départemental : 21 156 €
  - Dépenses effectuées au 22/09/2022
    - SOCAMA : 25 117,50 HT soit 30 141 € TTC
    - CPIE : 2 188,50 € HT soit 2 626,20 € TTC

✓ Révision DUP Forage de Lavert à Favars

Dossier d'études toujours en cours depuis son lancement en 2023
Opération portée par le CPIE de la Corrèze : 11 670 € HT soit 14 004 € TTC
Aucune dépense au 22/09/2026

✓ Programme Re-Sources (2025-2030)

Protection de la ressource d'eau à destination de la consommation humaine : Aire d'alimentation des captages Retenue Eau Grande – Maumont Blanc
Dossier de coordination et d'animation de la démarche Re-Sources - Nouvelle aquitaine porté par le CPIE de la Corrèze

- Dépenses réalisées au 22/09/2026

  En 2025

  - Chambre Agriculture (réalisation de diagnostic individuel des exploitations agricoles) : 16 960 € HT soit 20 352 € TTC
  - CPIE de la Corrèze
    Animation et diagnostic complémentaire pour le volet agricole : 3 480 € HT soit 4 176 € TTC
    Coordination et animation de la démarche Re-Sources : 21 740 €

  En 2026

  - AUREA (analyses de sols) : 541,52 € HT soit 649,82 € TTC
  - ECOMETRIQUE (Analyses cours d'eau et étangs) : 5 780 € HT soit 6 936 € TTC

- Subventions versées sur ce dossier

  En 2024

  - Agence Adour Garonne : 23 831 €
  - Région Nouvelle Aquitaine : 4 348 €

  En 2025

  - Région Nouvelle Aquitaine : 2 392 €

✓ Renforcement de l'alimentation de Sainte Féréole

Etude confiée à SOCAMA INGENIERIE
Provision budgétaire 2026 : 30 000 €

Travaux

✓ Déplacement de la conduite au Peyroux de Saint Hilaire Peyroux

En cours d'achèvement
Travaux confiés à l'entreprise MIANE et VINATIER : 79 605,50 € HT
soit 95 526,60 € TTC

Maitrise d'œuvre confiée à SOCAMA INGENIERIE : 7 848 € HT soit 9 417,60 € TTC

- Dépenses réalisées au 22/09/2026
  - MIANE ET VINATIER : 47 785,50 € HT soit 57 342,60 € TTC
  - SOCAMA : 6 199,92 € HT soit 7 439,91 € TTC

✓ Renouvellement de canalisation dans le lotissement MATOU à Chameyrat
Terminé (en coordination avec la FDEE 19)
Travaux confiés à l'entreprise MIANE et VINATIER : 39 932€ HT
soit 47 918,40 € TTC
Aucune dépense au 22/09/2026

✓ Renouvellement de canalisation Impasse des Châtaigniers à Cornil
Début mi-octobre 2026 (en coordination avec la FDEE 19)
Travaux confiés à l'entreprise MIANE et VINATIER : 41 907,50 € HT
soit 50 289 € TTC
Aucune dépense au 22/09/202

✓ Renouvellement de canalisation Rue du Fond du Bourg à Saint Mexant
Début mi-octobre 2026 (en coordination avec la FDEE 19)
Travaux confiés à l'entreprise MIANE et VINATIER : 84 310 € HT soit 101 172 € TTC
Aucune dépense au 22/09/202

✓ Renouvellement de canalisation Rue de l'Eglise à Saint Mexant
Début mi-octobre 2026 (en coordination avec la FDEE 19)
Travaux confiés à l'entreprise MIANE et VINATIER : 67 632,50 € HT
soit 81 159 € TTC
Aucune dépense au 22/09/202

✓ Travaux d'extension du réseau électrique Route du Bois Busset à Sainte Féréole
Provision budgétaire de 40 000 €

✓ Mise en sécurité de la Station du Bail à Cornil
Travaux confiés en mars 2026 à HYDRAU ELECT : 15 862,39 € HT soit 19 034,87 € TTC
Travaux non commencés au 22/09/2026

Matériels / Equipements divers

✓ Remplacement de 2 portes à la Station de Lavert à FAVARS
2 entreprises ont été consultées :

- HYDRAU ELECT : 4 471,90 € HT
- PACHECCO : 7 245 € HT

A la demande des élus du Comité Syndical du 12/03/2026, il a été demandé un devis plus détaillé à HYDRAU ELECT. Au 22/09/2026 et après plusieurs relances, aucun nouveau devis n'a été transmis.

- ✓ Remplacement de l'ordinateur portable du service technique
  2 prestataires ont été consultés :
  - EUROLAND (17 pouces) : 2 741 € HT
  - CERIG (17 pouces) : 1 504 € HT € HT

  Choix des membres du Comité du 12 mars 2026 : CERIG
  Achat effectué en juin 2026
  Dépense réalisée : 1 504 € HT soit 1 804,80 € TTC

- ✓ Remplacement de 40 LOGGERS
  Suite du programme commencé en 2025 : confié à HYDRAU ELECT
  Dépense effectuée le 1er septembre 2026 : 30 313,15 € HT soit 36 375,78 € TTC

- ✓ Mise en place d'une sauvegarde pour le poste informatique de l'Eau Grande
  Dépense AMEDIA : 345 € HT soit 414 € TTC

- ✓ Remplacement d'un ordinateur (Windows 11 Pro) et d'un onduleur pour le service technique
  Dépense EUROLAND : 1 780,40 € HT soit 2 136,48 € TTC

Autres dossiers en cours

- ✓ Régularisation des accès à certains réservoirs du Syndicat
  Dossier confié à Madame Marie CHEMIN
  Au 22 septembre 2026 les dossiers de régularisation des réservoirs (achat/vente/servitudes) ci-dessous sont achevés :
  - Réservoir sur la Commune de ST CLEMENT
  - Réservoir sur la Commune de LE CHASTANG

  Il reste à réaliser ceux sur ;
  - CHAMEYRAT (Bourg et Poissac)
  - CORNIL
  - SAINTE FEREOLE (Station de Cros)

- ✓ Entretiens des espaces verts du Syndicat : périmètres de tous les captages, de tous les forages et de tous les ouvrages, les bureaux à Favars, la station de l'Eau Grande, le terrain à Goursat à Sainte Féréole .....
  Rédaction d'un cahier des charges confié au CPIE de la Corrèze pour 1 400 € HT soit 1 680 € TTC.
  5 entreprises ont été consultées.

L'entreprise SEVE PAYSAGE (St Viance) a été retenue pour une prestation 2026 de 56 645 € HT soit 67 974 € TTC
SEVE PAYSAGE a fait appel à 2 sous-traitants : ASSOCIATION FORET (Tulle) et FRAYSSE TP (St Pantaléon de Larche)
Au 22 septembre 2026 : factures déposées sous CHORUS mais en attente de mandatement :
SEVE PAYSAGE : 19 631,50 € HT
FRAYSSE TP : 5 170 € HT
ASSOCIATION FORET : 10 875 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,
Monsieur le Président déclare la séance levée à 16h 44

Le Président,
Monsieur DUPAS Eric

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LAUMONT
201 Rue des Sources
19330 FAVARS

La Secrétaire,
Madame BARRET Brigitte